

Module B : Calcul des salaires

Programme

PARTIE I : EMBAUCHE D'UN COLLABORATEUR DANS UNE ENTREPRISE ARTISANALE

1. Embauche d'un collaborateur dans une entreprise artisanale

2. Le contrat de travail

- 2.1. La convention collective
- 2.2. Libre négociation des salaires
- 2.3. Le salaire minimum
- 2.4. Ajustement des salaires

3. Les types de salaires

- 3.1. Le salaire à temps
- 3.2. Le salaire au rendement (salaire à la pièce)
- 3.3. Le salaire à la prime
- 3.4. Le salaire en nature

4. La comptabilité des salaires

- 4.1. Le compte salaire
- 4.2. Le bulletin de rémunération

5. Les frais de personnel

- 5.1. Comptabilisation des coûts salariaux
- 5.2. Les frais de personnel dans la comptabilité analytique

PARTIE II : BASES LEGALES

1. Les dispositions en matière de droit du travail

- 1.1. La réglementation de la durée du travail
- 1.2. Le congé payé
- 1.3. Les jours fériés légaux

2. Les assurances sociales

- 2.1. L'obligation d'assurance et le calcul des cotisations
- 2.2. Les formalités à remplir lors de l'entrée et de la sortie
- 2.3. Le paiement des cotisations au Centre Commun de la Sécurité Sociale
- 2.4. La Caisse Nationale de Santé CNS
- 2.5. L'assurance des employeurs, la « Mutualité des employeurs »
- 2.6. La Caisse Nationale d'Assurance Pension
- 2.7. L'Assurance Accident
- 2.8. Le Service National de Santé au Travail
- 2.9. L'impôt d'équilibrage budgétaire temporaire
- 2.10. Tableau des cotisations sociales

3. L'impôt sur salaire

- 3.1. Définition
- 3.2. Montants exempts d'impôts
- 3.3. Les classes d'impôts pour les contribuables pleinement imposables
- 3.4. Le crédit d'impôt
- 3.5. Les barèmes de retenue d'impôt
- 3.6. Le Fonds pour l'emploi
- 3.7. La fiche de retenue d'impôt
- 3.8. Le décompte annuel
- 3.9. Le certificat de salaire
- 3.10. Déclaration de l'impôt sur le salaire et des crédits d'impôt

PARTIE III : LE CALCUL DU SALAIRE BRUT/NET

1. Le salaire mensuel

- 1.1. Explications et commentaires
- 1.2. Exemples

2. Le salaire horaire

- 2.1. Explications et commentaires
- 2.2. Exemples

3. Le décompte mensuel partiel

- 2.1. Explications et commentaires
- 2.2. Exemples

4. Le décompte d'une rémunération non périodique

- 3.1. Explications et commentaires
- 3.2. Exemples

Durée du cours : 20 heures

Lieu du cours : Luxembourg, Ettelbruck